

FICHE N°3 : CONSTITUTION DES EQUIPES SUPPORT DES DISI

Les DISI auront à la fois une mission de gestion des ressources et une mission de pilotage et d'animation des établissements informatiques qui relèveront de leur compétence géographique.

Le pôle ressources aura notamment en charge les missions suivantes :

- la gestion du personnel, des rémunérations, mutations et promotions, ainsi que de la formation professionnelle et du dialogue social,
- la gestion de l'immobilier, des matériels et des gros travaux,
- la gestion prévisionnelle, les demandes de crédits, l'exécution budgétaire et la gestion et l'expertise de contrats et marchés,
- la gestion des risques au travail (rôle d'ACMO).

Le pôle pilotage du siège de la DISI assurera l'ensemble des missions de reporting, de contrôle de gestion, de contrôle interne, de sécurité du système d'information, d'animation des activités d'assistance (coordination, partage des meilleures pratiques, information,...), de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre ses établissements, du pilotage des actions du PSI relatives à son périmètre, ...

Le calibrage des emplois du siège a été effectué en deux temps :

- l'évaluation des effectifs cibles des 9 DISI par addition des effectifs des CSI, des DI (informaticiens et administratifs) et des équipes d'assistance de proximité (1ère vague);
- l'évaluation des effectifs support nécessaires par comparaison avec les taux moyens nationaux des effectifs support (ressources et pilotage) des directions locales.

1. La constitution des équipes support

Les équipes seront majoritairement constituées des agents des fonctions supports des CSI (au siège ou sur les sites excentrés), tous exerçant leurs missions sous la responsabilité de l'IP Ressources de la DISI. Il est noté qu'en cas de départ d'un agent d'un service support excentré, l'emploi correspondant sera transféré au siège de la DISI.

En fonction des besoins et des effectifs de chaque DISI, des emplois supplémentaires seront implantés, les uns par transfert des directions locales vers les DISI, les autres par redéploiements au sein de la sphère informatique. Ces postes seront dans leur quasi-totalité offerts aux agents de la filière gestion publique, afin de disposer, au sein des DISI, d'une connaissance de la gestion des deux filières.

Les ESI conserveront des agents pour effectuer des missions de proximité, RHB et logistique/services communs.

2. Les emplois supplémentaires

La comparaison des effectifs cibles et des effectifs disponibles dans les CSI a mis en évidence un besoin de 40 emplois.

Ces 40 emplois supplémentaires résultent de :

- 18 transferts d'emplois dans la filière gestion publique en provenance des DDFIP/DRFIP auxquelles sont actuellement rattachées un DIT aux effectifs conséquents : 11B et 7 C ;
- 22 redéploiements au sein de la sphère informatique, dont 19 depuis les DI (8A et 11B FGP) et 3 depuis les CSI (3C FF).

Les 40 emplois seront pourvus en 2011 par mouvements nationaux ou appel national à candidatures (pour les grades et filière pour lesquels le dépôt des vœux 2011 est clos):

- 8A FGP : mouvement national en cours,
- 22B FGP : appels à candidature,
- 7C FGP : appels à candidature,
- 3C FF : mouvement national en cours.

La localisation de ces emplois est présentée dans le tableau ci-dessous :

DISI	CSI siège	Localisation des nouveaux emplois			
		Total	A	B	C
Est	Strasbourg	6	2	4	0
Nord	Lille	1	0	1	0
Ouest	Nantes	1	1	0	0
Paris - Champagne	Noisiel	9	1	6	2
Paris - Normandie	Versailles	7	1	3	3
Pays du Centre	Clermont	1	0	1	0
Rhône – Alpes - Est Bourgogne	Lyon	8	2	3	3
Sud-Est	Marseille	5	0	3	2
Sud-Ouest	Bordeaux	2	1	1	0
TOTAL		40	8	22	10